



Propositions UNPS - Législatives



1. Reconnaître les équipes de soins coordonnées avec le patient (ESCAP) : La solution interprofessionnelle soutenue par tous les syndicats

L'équipe de soins coordonnée avec le patient (ESCAP) est une forme souple de coordination. Cette solution de proximité est soutenue et validée par les 23 organisations les plus représentatives de professionnels de santé libéraux conventionnés.

Elle permettra à tous les professionnels de santé, quel que soit leur mode d'exercice (CPTS, MSP, libéral, salarié) de mieux se coordonner pour prendre en charge leurs patients, et ainsi :

- D'améliorer l'**accès aux soins pour tous, notamment dans les zones sous-dotées**
- D'éviter les **passages inutiles aux urgences**
- D'éviter les **hospitalisations et réhospitalisations inutiles**
- De favoriser le **virage domiciliaire**, en fluidifiant le lien entre la ville et l'hôpital
- De renforcer la **coordination entre les différents acteurs de terrain** (professionnels de santé libéraux, HAD, secteur médico-social, établissements de santé)
- De renforcer le respect du **libre choix du patient**
- De contribuer à la décarbonation du cabinet (véritable outil de proximité, les ESCAP permettent de limiter le nombre de déplacements lointains en voiture, pour les patients et les professionnels de santé)

Pour aller plus loin – [voir fiche n° 1](#)

2. Favoriser le maintien à domicile des patients

- Inciter financièrement les actes à domicile
- Prendre des mesures spécifiques en direction des professionnels de santé libéraux pour compenser l'évolution du prix des carburants
- Faciliter le stationnement des professionnels de santé libéraux en ville
- Prendre des mesures incitatives pour l'achat de véhicules électriques par les professionnels de santé libéraux

Pour aller plus loin – [voir fiche n° 2](#)

3. Renforcer la prévention et la santé publique

- Reconnaître les professionnels de santé comme premiers acteurs de la prévention
- Renforcer le développement des actes de prévention et les valoriser
- Renforcer le volet prévention dans les conventions nationales signées avec l'Assurance maladie
- Créer une enveloppe budgétaire dédiée à la prévention
- Elargir les messages de prévention diffusés par les autorités publiques et associer les représentants des professionnels de santé à leur création

Pour aller plus loin – [voir fiche n° 3](#)

4. Proposer des formations adaptées aux professionnels de santé

- Développer la formation interprofessionnelle, avec une enveloppe dédiée, améliorer la connaissance par un professionnel de santé du métier des autres professionnels de santé
- Intégrer les représentants des professionnels de santé dans la gouvernance des organismes de formation initiale, de développement professionnel continu (DPC) et de certification
- Permettre aux professionnels de santé de conserver leurs fonds propres de formation

Pour aller plus loin – voir fiche n° 4

5. Renforcer la sécurité des professionnels de santé libéraux

- Mettre en place un numéro d'urgence en cas de menace
- Apporter une aide à l'installation de vidéosurveillance pour les professionnels de santé libéraux

Pour aller plus loin – voir fiche n° 5

6. Renforcer la protection sociale des professionnels de santé libéraux

- Reconnaître toutes les formes de Covid-19 comme maladies professionnelles
- Améliorer la couverture sociale des professionnels de santé libéraux, notamment en matière d'accidents du travail
- Étendre l'avantage supplémentaire maternité / paternité à l'ensemble des professions de santé
- Réduire la fiscalité des professionnels de santé libéraux conventionnés, supprimer les iniquités (suppression de la taxe 3,25 % et de la CFE pour l'ensemble des professionnels de santé libéraux conventionnés)

Pour aller plus loin – voir fiche n° 6

7. Poursuivre le développement du numérique en santé

▪ Développer la télésanté

- Dans le cadre de la téléexpertise, permettre à tous les professionnels de santé libéraux conventionnés d'être requis
- Assurer un contrôle des plateformes de télésanté

▪ Développer les outils des professionnels de santé

- Mettre à disposition des outils simples et interopérables, choisis par les professionnels de santé
- Accompagner plus fortement l'usage du DMP, dans l'intérêt partagé des patients et des professionnels de santé
- Accompagner les professionnels de santé dans l'utilisation de la messagerie sécurisée de santé (MSS), dans l'intérêt partagé des patients et des professionnels de santé
- Poursuivre le développement de la e-cps en permettant la facturation au domicile du patient et l'utilisation simultanée par plusieurs professionnels de santé et sur plusieurs sites, afin de lutter contre les inégalités territoriales
- Associer l'UNPS et les représentants des professionnels de santé à l'élaboration de leurs outils de facturation (pour simplifier leur quotidien et donc celui des patients)

Pour aller plus loin – voir fiche n° 7

8. Améliorer la qualité des soins au niveau européen

- Concrétiser la mise en place de l'espace européen des données de santé
- Encadrer l'émergence des plateformes
- Relocaliser la production de médicaments
- Développer la formation continue transfrontalière, renforcer l'échange des bonnes pratiques au niveau européen, former les professionnels aux enjeux de la numérisation et de la cybersécurité

Pour aller plus loin – voir fiche n° 8